

Vous êtes en 1^{ère} année (inscrit avant le 31/12/2024)

Selon les termes de l'arrêté d'août 2022 ([Arrêté août 2022](#)), un Comité de Suivi Individuel (CSI) vous est affecté pour la durée de votre thèse. Il doit se réunir préalablement à toute réinscription. Son rôle est d'évaluer les avancées des travaux scientifiques et les conditions de travail. Au-delà de son aspect formel, le CSI reste un outil destiné à assurer un accompagnement de votre thèse. Il a une mission de conseil constructif et doit veiller au bon déroulement de votre cursus.

Le CSI est constitué de deux membres : un expert de votre domaine de recherche, extérieur à l'École Doctorale et un non expert, interne à l'ED. Le membre externe est proposé par votre directeur de thèse et le membre interne est désigné par l'École Doctorale.

Votre CSI se réunira au cours du mois de **juin 2025**. Les visioconférences seront possibles pour les membres extérieurs et les doctorants travaillant hors site de Poitiers.

Ce que vous devez faire :

- (a) Rédiger un rapport de l'avancée de vos travaux. Cette synthèse peut, par exemple, présenter votre sujet, son contexte, son originalité, un bref état de l'art, la manière dont vous envisagez de le traiter, les premiers résultats (le cas échéant) et les perspectives pour les prochaines années (volume indicatif : 10 à 15 pages environ, selon les spécificités de votre discipline). Ce rapport doit être déposé **via le formulaire dédié sur le site avant le 16 mai 2025** ([Formulaire Dépôt Rapport CSI](#)). Il est précisé que les directeurs de thèse ne doivent pas intervenir dans la rédaction ou la relecture de ce manuscrit. Il leur sera transmis directement au moment du dépôt sur le site de l'ED.
- (b) Préparer une unique diapositive situant votre sujet et que vous présenterez le jour de la réunion de votre CSI.
- (c) Organiser l'entretien : prendre contact avec les deux membres de votre CSI et vos encadrants (tels que définis sur votre dossier ADUM) **au moins deux mois avant** pour fixer une date et un lieu de réunion courant **juin 2025**. Si le membre extérieur participe au CSI par visioconférence, nous vous prions de bien vouloir lui faire parvenir un lien de connexion.

Déroulement de l'entretien CSI en trois phases

- présentation de vos travaux en 5 minutes maximum, sur la base de la diapositive préparée,
- discussion entre vous et les membres du CSI, sans vos encadrants,
- discussion entre les membres du CSI et vos encadrants, en votre absence.

À la suite de l'entretien, les membres du CSI devront remplir un formulaire sur la base de vos échanges (à titre informatif, grille d'évaluation en pièce jointe). Vous serez également invité à communiquer au Comité vos remarques de tous ordres. Une fois que le comité aura également entendu vos encadrants, il formulera des recommandations qui vous seront communiquées.

La direction et le secrétariat de l'ED restent à votre disposition pour vous apporter les précisions et l'aide que vous jugeriez nécessaires.

Cordialement,
La Direction de l'ED MIMME
Christophe COUPEAU et Damien HALM

